



**COLLEGE du
KOCHERSBERG**

Rue Perez Godofredo
67370 TRUCHTERSHEIM

☎ 03 88 59 69 10

📠 03 88 69 85 59

✉ ce.0670107C@ac-strasbourg.fr

Truchtersheim, le 03 mai 2021

Note d'informations aux parents : Orientation et Affectation des élèves de 3^{ème} générale

Merci de consulter régulièrement les actualités, la rubrique consacrée à l'orientation se trouvant sur la page grand public de MBN et vos mails pour vous tenir au courant des procédures d'orientation, d'affectation de votre enfant.

Rappel adresse page grand public MBN : <https://clg-kochersberg.monbureaunumerique.fr/>

En cas de difficultés pour la saisie des vœux d'orientation ou d'affectation, veuillez contacter le professeur principal et/ou l'établissement.

ATTENTION aux délais, ne vous y prenez pas au dernier moment, cela facilitera la résolution des problèmes ! Et il y a un risque d'engorgement.

Le professeur principal est l'interlocuteur privilégié pour vous guider dans votre réflexion concernant l'orientation et l'affectation.

Rappel du lien vers les téléservices de l'académie de Strasbourg :

<https://teleservices.ac-strasbourg.fr>

Les offres de formations sont d'ores et déjà consultables en se connectant au téléservice AFFECTATION.

(pour cela, se connecter aux téléservices puis choisir AFFECTATION après la 3^{ème} parmi les services proposés à gauche)





DEUX CHOIX, DEUX SAISIES SONT A FAIRE :

1) VŒUX D'ORIENTATION ET 2) VŒUX D'AFFECTATION.

1^{er} choix, 1^{ère} saisie : ORIENTATION, JE SAISIE MES VŒUX D'ORIENTATION

ORIENTATION : Comment formuler les vœux définitifs ?

Comme pour les vœux provisoires formulés avant le conseil de classe du 1^{er} semestre, ces demandes définitives se font via les téléservices, onglet orientation.



Le téléservice ORIENTATION est déjà ouvert.

Attention, pour accéder à l'onglet des choix définitifs, il faut dans un premier temps accuser réception de l'avis du conseil de classe du 1^{er} semestre.

**ATTENTION AUX DELAIS : LES VŒUX D'ORIENTATION
DOIVENT ÊTRE FORMULÉES POUR LE LUNDI 31/05/2021.**



AIDE pour la SAISIE : Vous trouverez un guide concernant le service « Orientation » en pièce jointe et dans l'onglet « APRES LA 3^{ème} » sur la page d'accueil de MBN

EN CAS DE DIFFICULTES POUR SAISIR LES VŒUX VIA LE TÉLÉSERVICE OU POUR LA FORMULATION DES VOEUX, CONTACTER LE PROFESSEUR PRINCIPAL ET L'ETABLISSEMENT (mail ou téléphone).

ORIENTATION : Au conseil de classe du 2^{ème} semestre,

Comment se décide l'orientation de votre enfant ?

Le conseil de classe formule la proposition d'orientation.

A l'issue du conseil de classe du 2^{ème} semestre, le service « Orientation » est ouvert à nouveau pour consultation par les parents. **Il est alors indispensable d'accuser réception de l'avis du conseil de classe.**

Plusieurs cas de figures peuvent se produire :

- Si la décision du conseil de classe est conforme au choix de l'élève : la proposition d'orientation devient une décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement
- Si elle est différente du choix de l'élève : le chef d'établissement prend la décision définitive après un entretien avec la famille permettant un ultime dialogue
- Si le désaccord persiste après cette entrevue, la famille peut demander un recours (dans un délai de trois jours ouvrables suivant la décision prise par le chef d'établissement) auprès d'une commission d'appel qui statuera.
- Le maintien dans la classe d'origine : il peut être demandé par la famille si le désaccord perdure à l'issue de l'entretien avec le chef d'établissement ou de la commission d'appel.



2^{ème} choix, 2^{ème} vœu : AFFECTATION, Comment formuler mes vœux d'affectation concernant les établissements scolaires pour l'année prochaine ?

Comme indiqué ci-dessus, l'**orientation** et l'**affectation post 3^{ème}** de votre enfant sont deux procédures distinctes.

Le téléservice AFFECTATION est ouvert.

Comme indiqué tout au début, pour le moment, **sur le téléservice AFFECTATION, vous ne pouvez que consulter les offres de formation** et vous pouvez définir les vœux que vous allez formuler lorsque la phase de saisie sera ouverte (10 vœux maximum). Vous pouvez aussi vous servir du guide bleu « ORIENT'EST » qui a été remis à votre enfant il y a quelques mois.

Sur le téléservice AFFECTATION, vous devez saisir les vœux d'affectation à partir du lundi 10 mai (en vœu 1, l'établissement le plus souhaité),

Les vœux d'affectation doivent aussi être cohérents par rapport aux vœux d'orientation.

ATTENTION AUX DELAIS : LES VŒUX D'ORIENTATION DOIVENT ÊTRE FORMULÉES POUR LE LUNDI 31/05/2021.

ATTENTION !!! La décision d'affectation dans un lycée tient compte de la décision d'orientation et du nombre de places disponibles.

L'affectation intervient sur décision du directeur académique des services de l'Éducation nationale (Dasen) qui s'appuie sur les avis des commissions préparatoires.



COLLEGE du KOCHERSBERG

Rue Perez Godofredo
67370 TRUCHTERSHEIM

☎ 03 88 59 69 10

📠 03 88 69 85 59

📧 ce.0670107C@ac-strasbourg.fr

AIDE pour la SAISIE : Vous trouverez un guide concernant le service « Affectation » en pièce jointe et dans l'onglet « APRES LA 3^{ème} » sur la page d'accueil de MBN

EN CAS DE DIFFICULTES POUR SAISIR LES VŒUX VIA LE TÉLÉSERVICE OU POUR LA FORMULATION DES VOEUX, CONTACTER LE PROFESSEUR PRINCIPAL ET L'ETABLISSEMENT (mail ou téléphone).

SI APPRENTISSAGE OU FORMATION DANS LE PRIVE, CONTACTER LE COLLEGE !!!!!

SI VŒUX HORS ACADEMIE, CONTACTER LE COLLEGE !!!!

ATTENTION !!!! POUR LA 2^{nde} GT, SECTORISATION POUR LE COLLEGE DU KOCHERSBERG :

Les lycées de secteur proche pour le collège du Kochersberg sont le lycée Fustel de Coulanges, le lycée Cassin **ainsi que le lycée Marcel Rudloff**. Tout élève demandant une seconde GT doit obligatoirement émettre un de ses voeux dans un des lycées de secteur.

Il est très fortement recommandé d'indiquer dans les voeux les 2 lycées de secteur, le lycée Fustel de Coulanges et le lycée Marcel Rudloff, en les hiérarchisant.

Il existe également **3 autres lycées** à dominante technologique qui peuvent être demandés **sans dérogation** : Rostand, Couffignal, Le Corbusier.

J'attire votre attention sur le fait que le secteur est déterminé par le domicile et non par le collège d'inscription. Les élèves inscrits au collège, domiciliés hors secteur, relèvent d'une autre sectorisation pour le lycée.



**COLLEGE du
KOCHERSBERG**

Rue Perez Godofredo
67370 TRUCHTERSHEIM

☎ 03 88 59 69 10

☎ 03 88 69 85 59

✉ ce.0670107C@ac-strasbourg.fr

En cas de vœux hors académies, comme indiqué plus haut, vous devez impérativement contacter le collège.

AFFECTATION : comment faire une demande de dérogation ?

(uniquement pour la voie 2^{nde} GT !!!!)

Les **dérogations** sont nécessaires pour tous les autres lycées demandés : la famille effectue sa demande auprès du chef d'établissement d'origine.

Le formulaire est à demander au secrétariat de Direction par l'élève/la famille **à partir du 10 mai.**

Le formulaire peut aussi être téléchargé sur le site de l'académie à l'adresse suivante :

<http://www.ac-strasbourg.fr/delecoleausuperieur/derogation-college-et-lycee/derogation-entree-en-seconde/>

Le formulaire avec l'ensemble des justificatifs demandés **sont à transmettre au secrétariat de Direction entre le 27 mai et le 2 juin, délai de rigueur.**

ATTENTION !!! Il est impératif qu'au moins un des vœux d'affectation porte sur un lycée de secteur.

AFFECTATION ET APPRENTISSAGE /

FORMATION DANS LE PRIVÉ

Enfin, je précise que tous les élèves formulent des vœux d'affectation, **même ceux qui souhaitent une formation par apprentissage ou une formation dans le privé.**

ATTENTION FORMATION DANS LE PRIVÉ / APPRENTISSAGE.

Dans le cas d'une formation dans le privé, il n'est pas possible de la saisir dans les téléservices, il faut contacter le collège et également avertir le PP afin que la saisie puisse être faite par nous-même dans le module prévu.

Il en est de même pour l'apprentissage, contacter l'établissement.



Enfin, dans le cas de l'apprentissage, il peut être opportun de faire des vœux de « sécurité » dans un établissement public. Par contre si l'élève a signé un contrat d'apprentissage en août ou septembre, il démissionne et laisse ainsi sa place à un élève de la liste supplémentaire.

ATTENTION déménagement !!! Si vous prévoyez un déménagement avant la rentrée de septembre, vous devez le signaler. La carte scolaire deviendra celle de votre nouveau domicile.

JE M'INSCRIS EN LYCÉE

Vous recevrez la notification d'affectation fin juin/début juillet, après le brevet normalement. Les résultats seront aussi visibles dans le téléservice AFFECTATION. Cette notification précise la formation et le lycée d'affectation.

À sa réception, l'élève et sa famille doivent s'inscrire dans le lycée indiqué. Cette démarche est indispensable pour s'assurer une rentrée sereine. Les consignes pour cette inscription sont le plus souvent transmises avec la notification d'affectation et elle se fait via le téléservice « Inscription ».

ATTENTION !!! Un élève qui ne s'inscrit pas dans les délais perd sa place.

Pour le suivi de ces procédures, le chef d'établissement d'origine est l'interlocuteur privilégié, avec l'aide du professeur principal de l'élève et du psychologue de l'Éducation nationale.

En cas de difficultés pour la saisie des vœux d'orientation ou d'affectation, veuillez contacter l'établissement. ATTENTION aux délais, ne vous y prenez pas au dernier moment !

Je reste à votre disposition pour toute question supplémentaire.

Bien cordialement,

Michel SCHWEITZER, principal